



RÉISERBANN  
d'Réiser Gemeng

de **GEMENGEROT**

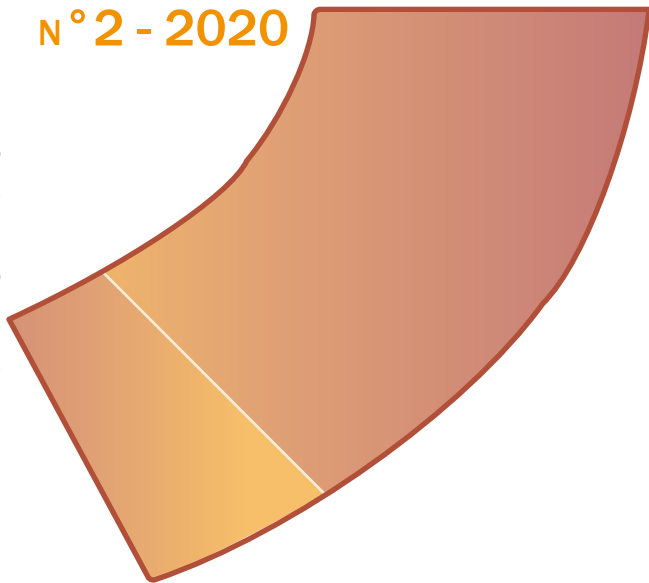
Februar

[video.roeser.lu](https://video.roeser.lu)

N° 2 - 2020

Ëffentlech Sëtzung  
vun der  
Réiser Gemeng

10. Februar



## GEMENGEROT

3 Séance publique / Öffentliche Sitzung - 10.02.2020

## „D'PARTEIEN HUNN D'WUERT”

- 16 LSAP Fraktioun
- 17 déi gréng Fraktioun
- 18 DP Fraktioun



T. Jungen  
*bourgmestre*



M. Pesch-Dondelinger  
*échevin*



R. Quintus-Schanen  
*échevin*



B. Ballmann  
*conseiller*



E. Fisch  
*conseiller*



E. Reding  
*conseiller*



J.P. Reiter  
*conseiller*



W. Stoffel  
*conseiller*



E. Strecker  
*conseiller*



N. Brix  
*conseiller*



D. Michels  
*conseiller*



S. Flammang  
*conseiller*



# Séance publique / Öffentliche Sitzung

10.02.2020



video.roeser.lu

Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.  
Falls das Resultat der Abstimmung nicht angegeben ist, ergab das Votum Einstimmigkeit.

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15:00 heures et se termine à 17:27 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.

Die Sitzung findet im Sitzungssaal des Gemeindehauses in Roeser statt. Sie beginnt um 15:00 Uhr und endet um 17:27 Uhr. Den Vorsitz der Sitzung übernimmt Herr Tom Jungen.

**Présences / Anwesende :** Bettina Ballmann, Nadine Brix, Erny Fisch, Sandra Flammang, Tom Jungen, Daniel Michels, Marianne Pesch-Dondelinger, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Wayne Stoffel, Erny Strecker.

**Absences / Abwesende :** /

## 1.0

*Hommage à la mémoire de Monsieur le Conseiller communal Eugène Berger*

Hommage à la mémoire de M. Eugène Berger, décédé le 21 janvier 2020.

## 1.0

*Gedenken an den verstorbenen Gemeinderat, Herrn Eugène Berger*

Gedenken an den am 21. Januar 2020 verstorbenen Gemeinderat, Herrn Eugène Berger.

## 2.1

*Communications du collège échevinal*

- Le collège échevinal a effectué deux transferts de crédit en date du 30 janvier. Les informations sur les deux transferts ont été téléchargées sur la plateforme du conseil.
- Nous avons actualisé le plan pluriannuel financier. Vous pouvez le consulter sur la plateforme du conseil.
- Le budget a été approuvé par la ministre de l'intérieur en date du 20 janvier avec une petite modification, à savoir une légère augmentation du remboursement du nouveau prêt.
- Le ministre de la mobilité organise des conférences au sujet des changements du réseau RGTR. Dans notre région, une conférence aura lieu à Hesperange dans la nouvelle salle CELO en date du 30 mars 2020, à 19:00 heures.
- La circulaire 3758 du ministère de l'intérieur relative au remboursement du congé politique est disponible sur la plateforme

## 2.1

*Mitteilungen des Schöffenrats*

- Der Schöffenrat hat zwei Kreditverschiebungen am 30. Januar getätigt. Die Informationen über beide Kreditverschiebungen wurden auf die Plattform des Gemeinderates hochgeladen.
- Wir haben den mehrjährigen Finanzplan aktualisiert. Sie finden ihn auf der Plattform des Gemeinderates.
- Der Haushalt wurde von der Innenministerin am 20. Januar mit einer kleinen Änderung bewilligt, und zwar mit einer kleinen Anhebung der Rückzahlungen auf die neue Anleihe.
- Der Mobilitätsminister organisiert Konferenzen über die Änderungen des RGTR Netzwerks. In unserer Gegend findet eine Konferenz in Hesperingen im neuen Saal CELO am 30. März um 19:00 Uhr statt.
- Das Rundschreiben 3758 des Innenministeriums betreffend die Erstattung für politischen Urlaub ist auf der Plattform des Gemeinderates verfügbar. Sie müssen

du conseil. Vous devez vous-même faire les démarches nécessaires avec votre employeur.

selbst alle Formalitäten mit ihrem Arbeitgeber regeln.

## 2.2

### Questions écrites des conseillers

Question écrite du 17 janvier 2020, enregistrée le même jour (n° 24479), du groupe « déi gréng » relative à la vente de l'immeuble de l'ancien bureau de poste de Roeser.

(voir page 12)

## 2.2

### Schriftliche Fragen der Gemeinderäte

Schriftliche Frage vom 17. Januar 2020, eingetragen am gleichen Tag, der Partei „déi gréng“ betreffend den Verkauf des früheren Postgebäudes in Roeser.

(siehe Seite 12)

## 3.0

### Motion relative à la publication des rapports des commissions consultatives

Motion invitant le collège échevinal « à rendre public[s] dès que possible les rapports des commissions consultatives, sous réserve des informations sensibles relevant d'un huis clos».

Le texte avait été remis par le conseiller Michels du groupe politique « déi gréng » pendant la séance du 19 décembre 2019 en vue de son traitement lors de la première séance ordinaire du conseil communal en 2020.

## 3.0

### Antrag betreffend die Veröffentlichung der Berichte der beratenden Kommissionen

Antrag an den Schöffenrat mit der Bitte „die Berichte der beratenden Kommissionen umgehend zu veröffentlichen, unter Vorbehalt der Informationen aus vertraulichen Sitzungen“.

Der Text war durch den Gemeinderat Michels der Partei „déi gréng“ während der der Sitzung am 19. Dezember abgegeben worden, mit Hinblick auf dessen Bearbeitung anlässlich der ersten Gemeinderatsitzung im Jahr 2020.

VOTE / ABSTIMMUNG		
Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)
Nadine Brix Sandra Flammang Daniel Michels	Bettina Ballmann Erny Fisch Tom Jungen Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Edy Reding Jean-Paul Reiter Wayne Stoffel Erny Strecker	-

## 4.1

### Avenant à la convention relative au projet de construction d'ensembles de logements sis à Roeser, 41, Grand-Rue

Avenant à la convention du 29 mai 2017, approuvée par délibération du 17 juillet 2017.

Modification de l'article 5 intitulé « Engagement de l'Etat » par l'ajout de la disposition

## 4.1

### Abänderung des Abkommens betreffend das Bauvorhaben von Wohneinheiten gelegen in Roeser, 41 Grand-Rue

Abänderung des Abkommens vom 29. Mai 2017, angenommen durch einen Beschluss vom 17. Juli 2017.

Änderung von Artikel 5 betitelt „Verpflichtung des Staates“ durch den Zusatz von folgen-

s suivante : « L'Etat participe à raison de 75% du coût de réalisation supplémentaire des logements destinés à la location sans que ce montant ne puisse dépasser 138.500 €, TVA incluse ».

## 4.2

### *Convention relative à la location de la maison située à Roeser, 41, Grand-Rue*

Convention avec l'Office social commun de Bettembourg, Frisange et Roeser (OSCB) relative à la location de la maison sise à Roeser (41, Grand-Rue), comprenant deux logements en vue d'une sous-location par l'OSCB dans le cadre du logement social.

L'objet concerne deux logements situés dans le même immeuble sis à Roeser, 41, Grand-Rue :

- 1 appartement au rez-de chaussée avec une surface de 88,92 m<sup>2</sup> et 2 chambres à coucher ;
- 1 appartement au 1<sup>er</sup> étage avec une surface de 134,54 m<sup>2</sup> et 3 chambres à coucher.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et est reconductible annuellement.

der Bestimmung „Der Staat beteiligt sich zu 75% an den zusätzlichen Entstehungskosten der Mietwohnungen, ohne dass die Summe jedoch 138.500 €, MwSt, inbegriffen übersteigt“.

## 4.2

### *Abkommen betreffend die Vermietung des Hauses gelegen in Roeser, 41 Grand-Rue*

Abkommen mit dem gemeinsamen Sozialamt Bettembourg, Frisingen, Roeser betreffend die Vermietung des Hauses gelegen in Roeser, 41 Grand-Rue, welches 2 Wohnungen enthält zwecks Untermiete durch das Sozialamt im Rahmen des sozialen Wohnungsbaus.

Das Abkommen betrifft zwei Wohnungen die im gleichen Gebäude in Roeser, 41, Grand-Rue gelegen sind:

- 1 Wohnung im Erdgeschoss mit einer Fläche von 88,92 Quadratmetern und 2 Schlafzimmern;
- 1 Wohnung im ersten Stockwerk mit einer Fläche von 134,54 Quadratmetern und 3 Schlafzimmern.

Das Abkommen wird abgeschlossen für eine Dauer von 3 Jahren ab dem 1. Oktober 2019 und kann jährlich verlängert werden.

## 5.0

### *Baux à ferme*

Contrats de bail conclus avec les exploitants suivants :

- Laurent Frantz : location de terrains agricoles d'une surface totale de 683,65 ares pour un loyer annuel de 1.504,03 € ;
- Jean-Paul Hubert : location de terrains agricoles d'une surface totale de 354,63 ares pour un loyer annuel de 780,19 € ;
- Claude Kieffer : location de terrains agricoles d'une surface totale de 646,69 ares pour un loyer annuel de 1.422,72 € ;
- Raymond May : location de terrains agricoles d'une surface totale de 147,50 ares pour un loyer annuel de 324,50 €.

## 5.0

### *Pachtverträge*

Pachtverträge wurden mit folgenden Landwirten abgeschlossen:

- Laurent Frantz: Pacht von landwirtschaftlichem Grund mit einer Gesamtfläche von 683,65 Ar zu einer jährlichen Miete von 1.504,03 €;
- Jean-Paul Hubert: Pacht von landwirtschaftlichem Grund mit einer Gesamtfläche von 354,63 Ar zu einer jährlichen Miete von 780,19 €;
- Claude Kieffer: Pacht von landwirtschaftlichem Grund mit einer Gesamtfläche von 646,69 Ar zu einer jährlichen Miete von 1.422,72 €;
- Raymond May: Pacht von landwirtschaftlichem Grund mit einer Gesamtfläche von 147,50 Ar zu einer jährlichen Miete von 324,50 €.

## 6.0

### Résolution relative à la crise climatique

Proposition de résolution relative à la crise climatique établie sur base de la proposition communiquée par « Klima-Bündnis Lëtzebuerg » comme suite à la réunion plénière du 11 novembre 2019.

(voir page 14)

## 6.0

### Beschluss betreffend die Klimakrise

Vorschlag eines Beschlusses betreffend die Klimakrise aufgestellt auf Basis des Vorschlags welcher uns durch das „Klima-Bündnis Lëtzebuerg“ in Folge der Plenarversammlung vom 11. November 2019, mitgeteilt wurde.

(siehe Seite 14)

VOTE / ABSTIMMUNG		
Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)
Bettina Ballmann Nadine Brix Sandra Flammang Erny Fisch Daniel Michels Tom Jungen Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Jean-Paul Reiter Wayne Stoffel Erny Strecker	-	Edy Reding

## 7.0

### Tarification de l'eau : modification des taxes et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine et sur l'assainissement

Adaptation des tarifs arrêtés le 18 mai 2011, applicables à partir du 1 janvier 2011, avec introduction d'un secteur Horeca comme quatrième secteur pour les schémas de tarification.

Les tarifs du secteur Horeca sont les suivants :

- Eau (part variable) : 1,70 €/m<sup>3</sup> (HTVA)
- Eau (part fixe) : 8,30 €/mm/an (HTVA)
- Assainissement (part variable) : 2,00 €/m<sup>3</sup>
- Assainissement (part fixe) : 43,00 €/EHm/an

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 20 juillet 2017 modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le paragraphe (3) de l'article 12 introduit le secteur Horeca comme quatrième secteur pour les schémas de tarification, ceci afin de regrouper les consommateurs dont le rythme d'exploitation des infrastructures est étroitement lié à la saison touristique. Font partie

## 7.0

### Wasserpreisgestaltung: Änderung der Gebühren und Abgaben aufzuheben auf das für den menschlichen Gebrauch verwendete Wasser und Abwasser

Anpassung der Tarife welche am 18. Mai 2011 beschlossen und ab dem 1. Januar 2011 angewendet wurden, mit der Einführung eines Horeca-Sektors als vierter Sektor für das Preisfindungsschema.

Die Tarife für den Horeca-Sektor sind folgende:

- Wasser (variabler Anteil): 1,70 €/Kubikmeter (ohne MwSt.)
- Wasser (fester Anteil) : 8,30 €/Mm/Jahr (ohne MwSt.)
- Abwasser (variabler Anteil): 2,00 €/Kubikmeter
- Abwasser (fester Anteil): 43,00€/Einwohnergleichwert/Jahr

Als Folge des Inkrafttretens des Gesetzes vom 20. Juli 2017 welches das abgeänderte Wassergesetz vom 19. Dezember 2008 abändert, wird durch Absatz (3) Artikel 12 der Horeca-Sektor als vierter Sektor für das Preisfindungsschema eingeführt, dies um die Kon-

de ce secteur : les hôteliers, restaurateurs, cafetiers, ainsi que le secteur des campings. Un rapport 50% (partie fixe) – 50% (partie variable) est d'application pour la répartition binôme des coûts facturés au secteur Horeca.

sumenten zusammenzulegen, deren Betriebsrhythmus eng an die Tourismussaison gebunden ist. Zu diesem Sektor gehören: die Hoteliers, Restaurantbesitzer, Gastwirte, sowie der Campingsektor. Ein Verhältnis von 50% (fester Anteil) – 50% (variabler Anteil) wird angewendet für die Binomialverteilung der verrechneten Kosten im Horeca-Sektor.

## 8.0

*Allocation d'un don en cas de décès d'un membre du corps communal ou du personnel communal*

Proposition d'arrêter une délibération d'ordre général pour permettre à l'administration communale de faire le don souhaité par la personne défunte (ou la famille de celle-ci) sans devoir recourir à chaque fois à une décision ponctuelle du conseil.

Proposition de fixer le don à 150,00 €.

Personnes concernées :

- Membres actifs du personnel
- Membres actifs du corps communal (collège et conseil)
- Anciens membres du corps communal sous réserve d'avoir accompli au moins une mandature de conseiller communal complète et ininterrompue.

## 9.0

*Confirmation d'un règlement provisoire de la circulation - Limitation de la circulation à Crauthem, rue de Weiler*

Confirmation, en application de l'article 5, paragraphe 3, alinéa 5 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques de règlements provisoires édictés par le collège échevinal :

- règlement provisoire de la circulation du 23 janvier 2020 modifiant la circulation dans la localité de Crauthem pendant la durée d'exécution des travaux réalisés dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement « Hiirdegaart ».

## 8.0

*Gewährung einer Spende im Todesfall eines Mitglieds der Gemeindekörperschaft oder der Gemeindebelegschaft*

Vorschlag einen Beschluss allgemeiner Art zu erlassen welcher es der Gemeindeverwaltung erlaubt die gewünschte Spende des Verstorbenen (oder der Familie des Verstorbenen) zu tätigen, ohne jedes Mal auf einen punktuellen Beschluss zurückgreifen zu müssen.

Es wird vorgeschlagen die Spende auf 150,00 € festzulegen.

Betroffenen Personen:

- aktives Mitglied des Gemeindepersonals
- aktives Mitglied der Gemeindekörperschaft (Schöffen- und Gemeinderat)
- Ehemaliges Mitglied der Gemeindekörperschaft unter dem Vorbehalt mindestens eine ganze Legislaturperiode ohne Unterbrechung beendet zu haben.

## 9.0

*Bestätigung einer provisorischen Dringlichkeitsverordnungen – Einschränkung des Verkehrs in Krautem, rue de Weiler*

Bestätigung, gemäß Artikel 5, Absatz 3, Abschnitt 5, des abgeänderten Gesetzes vom 14. Februar 1955 betreffend die Straßenverkehrsverordnung, von provisorischen Verkehrsverordnungen erstellt vom Schöffenrat:

- provisorische Dringlichkeitsverordnungen vom 23. Januar 2020 welche die Verkehrsführung in Krautem während der Dauer von Arbeiten im Rahmen der Umsetzung des Teilbebauungsplans „Hiirdegaart“ abändert.

## 10.0

### Questions orales des conseillers

#### **Nadine Brix :**

Est-ce qu'il existe encore un conteneur pour papier et carton quelque part dans la Commune ?

*Réponse du bourgmestre :* Non, parce que tous les ménages disposent d'une poubelle pour la collecte des papiers et cartons.

#### **Nadine Brix :**

Plusieurs personnes m'ont toutefois signalé que parfois la poubelle serait trop petite et que dans ces cas il serait opportun de pouvoir utiliser un tel conteneur.

*Réponse du bourgmestre :* Dans des cas pareils les résidents sont censés utiliser le parc de recyclage. Nous avons supprimé les conteneurs pour papier comme d'ailleurs aussi les conteneurs pour le verre. En principe la poubelle de 240 litres devrait suffire pour les besoins d'un ménage et dans des cas exceptionnels, par exemple suite à l'achat de meubles, il faut apporter les cartons au STEP.

#### **Erny Fisch :**

J'ai une question d'actualité. Est-ce qu'il y a eu de dégâts importants dans notre commune causés par la tempête de ces dernières heures ?

*Réponse du bourgmestre :* A part le ramassage des déchets de la coupe des arbres et arbustes laissés sur les lieux par les Ponts & Chaussées, nous n'avons pas eu de « dégâts ». Ce matin l'aire de Berchem a dû être fermée d'un côté parce que deux éléments de la toiture de la station d'essence s'étaient détachés et étaient tombés au sol.

#### **Sandra Flammang :**

J'ai une question concernant le parking résidentiel. Les kinés et pédiatres à Bivange ont des emplacements pour leurs clients devant leurs cabinets et comme ils ont besoin de leurs voitures pour effectuer des visites à domicile, ils se demandent comment faire à l'avenir. Utiliser les emplacements réservés aux clients n'est pas vraiment une

## 10.0

### Mündliche Fragen der Gemeinderäte

#### **Nadine Brix:**

Gibt es noch irgendwo in der Gemeinde ein Container für Papier und Karton?

*Antwort des Bürgermeisters:* Nein, weil jeder Haushalt über eine Mülltonne für das Einsammeln von Papier und Karton verfügt.

#### **Nadine Brix:**

Mehrere Personen haben mich jedoch darauf hingewiesen, dass diese Mülltonne manchmal zu klein ist und dass es in solchen Fällen nützlich wäre einen solchen Container benutzen zu können.

*Antwort des Bürgermeisters:* In solchen Fällen sollen die Einwohner den Recyclingpark benutzen. Wir haben die Container für Papier und Karton genauso abgeschafft wie die Container für Altglas. Im Prinzip müsste die Mülltonne von 240 Liter für den Gebrauch eines Haushalts reichen und in Ausnahmefällen, zum Beispiel nach dem Kauf von Möbel, muss man das Karton zum STEP bringen.

#### **Erny Fisch:**

Ich habe eine Frage aus Aktualitätsgründen. Gab es durch den Sturm der vergangenen Stunden schwerwiegende Schäden in unserer Gemeinde?

*Antwort des Bürgermeisters:* Außer das Einsammeln des Grünschnitts der von der Straßebauverwaltung liegen gelassen wurde, hatten wir keine „Schäden“. Heute Morgen musste die Aire de Berchem auf einer Seite geschlossen werden, weil zwei Dachelemente der Tankstelle sich gelöst hatten und auf den Boden gefallen sind.

#### **Sandra Flammang:**

Ich habe eine Frage bezüglich des Anwohnerparkens. Die Physiotherapeuten und Kinderärzte in Bivange haben Parkplätze für ihre Kunden vor ihren Praxen und weil sie ihre Fahrzeuge brauchen um Hausbesuche zu machen, fragen sie sich wie sie in Zukunft vorgehen sollen. Die Parkplätze der Kunden benutzen ist keine Option. Dies riskiert ein Problem zu



option. Ceci risque de devenir un problème pour les kinés et pédiatres.

*Réponse du bourgmestre : Nous avons également été contacté par un cabinet de kinés à ce sujet. Tout en comprenant leurs soucis, nous sommes obligés à les considérer comme toute autre entreprise de la commune. Il est clair que le parking résidentiel apporte des changements pour les entreprises. Je sais que différentes copropriétés sont déjà en train d'étudier la possibilité d'aménager des emplacements de stationnement supplémentaires sur leur terrain. Lors de l'élaboration du parking résidentiel, nous nous sommes basés sur des concepts similaires en vigueur dans les communes avoisinantes et aucune de celles-ci ne prévoient des exceptions pour les entreprises. Nous aurons encore beaucoup d'endroits sans parking résidentiel. Lorsque les kinés et médecins font des visites à domicile et doivent alors stationner leurs voitures près de leurs cabinets à des endroits soumis au parking résidentiel, ils ont le droit d'y stationner pour une durée de 3 heures. Si entretemps ils partent pour une visite et reviennent ensuite au cabinet, la période des 3 heures recommence à zéro.*

**Sandra Flammang :**

Est-ce que les cabinets médicaux n'ont pas droit à une vignette.

*Réponse du bourgmestre : Non, seulement les résidents ont droit à une vignette. Les limitations du parking résidentiel favorisent la rotation sur les emplacements de stationnement près des cabinets, notamment ici à Roeser à la Grand-Rue. Aujourd'hui ces emplacements sont bloqués par des voitures en stationnement de longue durée. C'est donc également un avantage pour les clients. Au fil du temps les cabinets sont devenus plus grands et se sont renforcés en personnel et les emplacements qui ont été prévus au moment de l'établissement du cabinet ne suffisent plus pour la totalité du personnel. Ceci est notamment le cas pour le cabinet des kinés ici à Roeser.*

**Edy Reding :**

Dans le projet du plan national intégré en matière d'énergie et de climat sont définis les objectifs, stratégies et mesures de la

werden für die Physiotherapeuten und Kinderärzte.

*Antwort des Bürgermeisters: Wir wurden ebenfalls von einer Praxis von Physiotherapeuten zu diesem Thema angesprochen. Auch wenn wir ihre Sorgen verstehen, sind wir verpflichtet sie genauso zu betrachten wie jede andere Firma aus der Gemeinde. Es ist klar, dass das Anwohnerparken Änderungen für die Firmen mit sich bringt. Ich weiß, dass bereits verschiedene Miteigentümerschaften dabei sind zu prüfen ob die Möglichkeit besteht auf ihrem Gelände zusätzliche Parkplätze anzulegen. Bei der Ausarbeitung des Anwohnerparkens haben wir uns auf ähnliche Konzepte der Nachbargemeinden basiert und keine von diesen sieht Ausnahmen für Firmen vor. Wir werden noch viele Stellen ohne Anwohnerparken haben. Wenn die Physiotherapeuten und Ärzte Hausbesuche machen und ihr Auto daher in der Nähe ihrer Praxen parken müssen an Stellen die dem Anwohnerparken unterliegen, haben sie das Recht hier für die Dauer von 3 Stunden zu parken. Wenn sie in der Zwischenzeit für eine Untersuchung wegfahren und anschließend wieder zur Praxis zurückkehren, fängt diese Zeitspanne von 3 Stunden wieder bei null an.*

**Sandra Flammang:**

Haben die Arztpraxen kein Anrecht auf einen Anwohnerparkausweis?

*Antwort des Bürgermeisters: Nein, nur die Einwohner haben das Recht auf einen Anwohnerparkausweis. Die Einschränkungen des Anwohnerparkens begünstigen die Rotation auf den Parkplätzen in der Nähe der Praxen, zum Beispiel hier in Roeser in der Grand-Rue. Heute sind diese Parkplätze von Langzeitparker belegt. Dies ist also auch ein Vorteil für die Kunden. Im Laufe der Zeit sind die Praxen größer geworden und haben an Personal zugelegt und die Parkplätze die im Augenblick der Niederlassung der Praxis vorgesehen wurden, reichen nicht mehr aus für das gesamte Personal. Dies ist zum Beispiel der Fall für die Physiotherapeutenpraxis hier in Roeser.*

**Edy Reding:**

Im Entwurf des nationalen Energie- und Klimaplans sind bekanntlich die Ziele, Strategien und Maßnahmen für die luxemburgischen

politique d'énergie et de climat luxembourgeoise jusqu'à l'année 2030. Si nous voulons, comme il a été retenu par l'accord de coalition, tout mettre en œuvre pour atteindre des objectifs qui vont au-delà des objectifs fixés par l'UE en matière de gaz à effet de serre, efficacité énergétique et quote-part des énergies renouvelables, alors nous devons, à côté de prendre des résolutions, faire les choses correctement à l'avenir. Si, à tort ou à raison, nous avons à certains endroits du mal à installer des éoliennes (également dans notre commune), soit parce que le milan royal risque de blessures mortelles par les pales de rotor, soit en raison de la présence d'une colonie de chauves-souris, alors nous devons d'un autre côté voir comment nous pouvons nous rapprocher des objectifs fixés et remplir de vie le plan ambitieux. C'est pour cette raison que je demande au collègue échevinal de proposer l'initiative suivante au ministre des travaux publics : « Prévoir un recouvrement des parkings (des deux côtés de l'A3) de l'aire de Berchem, par l'installation de panneaux solaires ». Le ministre de l'énergie ne cesse de signaler que nous avons un déficit en énergie renouvelables. Nous pourrions faire face à ceci, entre autres par un investissement dans des grandes surfaces de panneaux photovoltaïques. Chacun qui connaît l'aire de Berchem, est d'accord avec moi quand je dis que sur les deux parkings de la plus grande station d'essence de l'Europe (déjà maintenant deux surfaces imperméabilisées) n'existe plus de potentiel écologique et qu'il serait dès lors raisonnable de faire d'une pierre deux coups en tirant d'une installation qui est actuellement nécessaire un double bénéfice. Une initiative similaire a été proposée par « déi gréng Diddeleng » concernant la plateforme CFL multimodal en novembre dernier aux ministres compétents. D'un article d'un journal quotidien (LW) il ressort qu'un conseiller de gouvernement (Olaf Münichsdorfer) du ministère de l'énergie s'est montré intéressé par la proposition et a affirmé vouloir continuer cette piste. Ainsi, je suis confiant que l'idée d'installer des panneaux photovoltaïques au-dessus du parking de l'aire de Berchem ne tombera pas dans l'oreille d'un sourd, ne serait-ce que parce que pour ce site l'Etat pourrait décider de manière autonome, contrairement au site de Dudelange pour lequel les CFL sont exploitants.

Energie- und Klimapolitik bis zum Jahr 2030 festgelegt. Wenn wir, wie es im Koalitionsabkommen vorgesehen ist, alles unternehmen wollen um teils sogar über die verbindlichen Ziele der EU hinaus zu gehen, betreffend Treibhausgas, Energieeffizienz und Anteil der erneuerbaren Energien, dann müssen wir, neben Absichtserklärungen, in Zukunft Nägel mit Köpfen machen. Wenn wir uns, zu Recht oder Unrecht, an gewissen Stellen (auch hier in der Gemeinde) schwer tun damit Windräder aufzustellen, sei es, weil ein Rotmilan tödliche Verletzungen durch ein Rotorblatt erleiden könnte, sei es wegen der Präsenz einer Kolonie von Fledermäusen, dann müssen wir schauen wie wir andererseits dem gesetzten Ziel näher kommen können, und den ambitionierten Plan mit Leben füllen können. Deswegen frage ich den Schöffenrat dem Bautenminister folgende Initiative vorzuschlagen: „Jeweils auf den Parkplätzen (zu beiden Seiten der A3) auf der Aire de Berchem, mittels Überdeckung, Solaranlagen aufzustellen“. Der Energieminister wird nicht müde auf ein Defizit an erneuerbaren Energien hinzuweisen. Dem kann unter anderem durch eine große Investition in großflächige Photovoltaikanlagen entgegengewirkt werden. Ich glaube, jeder der die Aire de Berchem kennt, wird mit mir einverstanden sein, wenn ich sage dass auf den 2 Parkplätzen der größten Tankstelle Europas (bereits jetzt zwei große versiegelte Flächen) kein ökologisches Potenzial zu finden ist, und es somit sinnvoll wäre zwei Fliegen mit einer Klappe zu schlagen, indem man eine aktuell benötigte Infrastruktur eine doppelte Nutzung zuführt. Eine ähnliche Initiative haben „déi gréng Diddeleng“ im letzten November dem zuständigen Minister betreffend die CFL Multimodal Plattform vorgeschlagen. Aus einem Artikel einer Tageszeitung (LW) geht hervor dass ein Regierungsberater (Olaf Münichsdorfer) aus dem Ministerium für Energie den Vorschlag als interessant empfunden hat und der Meinung ist diesen auch voranzutreiben. So bin ich der Meinung, dass wenn ich auf die Aire de Berchem zurückkomme, der Vorschlag über dem Parkplatz der Aire de Berchem eine Photovoltaikanlage zu errichten, auf offene Ohren fallen müsste, zu guter Letzt auch weil der Staat hier alleine entscheiden kann da er Besitzer des Grundstücks ist, was in Düdelingen nicht der Fall ist, da hier die CFL Betreiber ist.

Réponse du bourgmestre : Si nous disons que nous devons tous faire des efforts pour utiliser davantage les énergies renouvelables, alors toute proposition est la bienvenue et nous n'avons pas de problème à transmettre votre proposition à l'Etat qui est effectivement propriétaire de l'aire de Berchem.

#### Wayne Stoffel :

Comme, d'un côté, les élèves étaient dispensés des cours aujourd'hui mais que d'un autre côté un service d'accueil était assuré, je me permets de demander si vous connaissiez déjà le nombre d'élèves qui sont allés à l'école.

Réponse de l'échevine Marianne Pesch-Dondelinger : Ce matin 7 élèves ont profité de nos trois bus scolaires et 58 élèves sont venus à l'école aujourd'hui dont 14 au pavillon à Crauthem et 5 à Berchem.

Réponse de l'échevine Renée Quintus-Schanen : Je tiens encore à ajouter qu'après avoir pris la décision de supprimer le service du pédibus pour aujourd'hui les surveillants ont contacté encore hier soir les parents des élèves inscrits à ce service. Je profite donc de l'occasion pour remercier les surveillants pour cette initiative.

#### Erny Strecker :

Je me permets de revenir à ce que vous avez dit au sujet du ramassage des déchets provenant de la coupe des arbres et arbustes laissés sur place par les Ponts & Chaussées. Ceci est un problème qui revient d'année en année, est-ce que vous pouvez éventuellement intervenir auprès des Ponts & Chaussées pour que leurs services trouvent une autre façon de gérer les déchets en question ?

Réponse du bourgmestre : Nous pouvons intervenir encore une fois auprès des Ponts & Chaussées en les invitant à enlever le plus vite possible les déchets après la coupe.

Antwort des Bürgermeisters: Wenn wir sagen, dass wir alle Anstrengungen unternehmen sollen um mehr erneuerbare Energie zu nutzen, dann ist jeder Vorschlag willkommen und wir haben kein Problem damit Ihre Idee dem Staat weiterzuleiten, da dieser in der Tat Besitzer der Aire de Berchem ist.

#### Wayne Stoffel:

Weil auf der einen Seite die Schüler heute von der Schule befreit waren und auf der anderen Seite aber ein Empfang gewährleistet war, erlaube ich mir zu fragen ob Sie bereits die Zahl der Schüler kennen die zur Schule gegangen sind.

Antwort der Schöffin Marianne Pesch-Dondelinger: Heute Morgen saßen 7 Schüler in unseren drei Schulbussen und 58 Schüler sind zur Schule gekommen, davon 14 in den Pavillon in Krautem und 5 in Berchem.

Antwort der Schöffin Renée Quintus-Schanen: Ich möchte noch hinzufügen, dass nachdem die Entscheidung gefallen war den Pédibus für heute abzusagen, die Begleiter gestern noch die Eltern der eingeschriebenen Kinder kontaktiert haben. Ich möchte die Gelegenheit nutzen um mich bei den Begleitern für diese Initiative zu bedanken.

#### Erny Strecker:

Ich erlaube mir nochmals auf das zurückkommen was Sie über den von der Straßenbauverwaltung zurück gelassenen Grünschnitt gesagt haben. Dies ist ein Problem das Jahr für Jahr zurückkommt, könnten Sie vielleicht bei der Straßenbauverwaltung eingreifen damit ihre Dienststellen eine andere Vorgehensweise beim Umgang mit dem Grünschnitt finden?

Antwort des Bürgermeisters: Wir können nochmals bei der Straßenbauverwaltung nachhaken indem wir Sie dazu auffordern den Grünschnitt schnellstmöglich zu entfernen.

## 11.0

### Création de poste de rédacteur au secrétariat communal

Création d'un poste dans la carrière B1 du rédacteur (fonctionnaire) pour les besoins du secrétariat communal – département relations publiques.

## 11.0

### Schaffung einer Stelle als „Rédacteur“ im Gemeindesekretariat

Schaffung einer Stelle in der Laufbahn B1 des „Rédacteur“ (Beamter) im Gemeindesekretariat - Abteilung Öffentlichkeitsarbeit.

## 12.1

*Réduction du temps de service provisoire d'un agent communal (1) (séance secrète)*

Demande de réduction du temps de service provisoire de 48 mois à 36 mois présentée par un agent communal.

## 12.1

*Verringerung der Ausbildungszeit eines Gemeindeangestellten (1) (Geheimsitzung)*

Antrag eines Gemeindeangestellten auf die Verringerung seiner Ausbildungszeit von 48 Monaten auf 36 Monaten.

## 12.2

*Réduction du temps de service provisoire d'un agent communal (2) (séance secrète)*

Demande d'une réduction du service provisoire d'une année présentée par un agent communal.

## 12.2

*Verringerung der Ausbildungszeit eines Gemeindeangestellten (2) (Geheimsitzung)*

Antrag eines Gemeindeangestellten auf die Verringerung seiner Ausbildungszeit um 1 Jahr.

### **Question écrite présentée par la fraction « déi gréng – Réiserbann » au Collège échevinal de la Commune de Roeser**

#### **Annexe au point 2.2**

Dans le cadre du droit d'initiative des conseillers communaux, *déi gréng – Réiserbann* soumettent la question écrite suivante au collège échevinal :

#### **Mise aux enchères de l'ancien bureau de poste de Roeser**

Le groupe Post Luxembourg - ci-après « Post » - entend vendre l'immeuble de l'ancien bureau de poste de Roeser au plus offrant lors d'une vente aux enchères en date du mardi 28 janvier à 15h00 au Restaurant Re'ser Stuff.

Dans les médias, le ministre de l'Économie, M. Étienne Schneider, avait déjà indiqué en 2016 - dans le contexte de la fermeture de 35 bureaux de poste - que les communes intéressées par les immeubles respectifs seraient averties en priorité avant qu'il soit procédé à une mise aux enchères publiques. Hier, il a précisé cette approche avec les termes suivants : « *wann d'Post e Büro zoumécht, da kritt d'Gebai fir d'Éischt déi betrafte Gemeng proposéiert, fir den Immeuble „au prix du marché“ ze kafen, respektiv aner staatlech Instanzen, dorënner de Fonds du Logement. Eréischt wann all dës Instanzen net um Kaf vun der eideler Immobilie interesséiert sinn, da gëtt d'Gebai éffentlech versteet.* »<sup>1</sup> Dans cette logique, Post avait déjà signé en 2018 une convention avec le Fonds du Logement, portant sur six millions d'euros et visant la cession et la transformation de 6 immeubles en logements sociaux (Remich, Kayl, Troisvierges, Esch-sur-Sûre, Useldange et Wecker).

D'après ce qui précède, la Commune de Roeser a donc dû être contacté en vue d'une éventuelle cession de l'immeuble concerné au numéro 52 de la Grand-Rue à Roeser. Or, vu la mise aux enchères de l'immeuble, le Collège échevinal a manifestement décliné l'offre du groupe Post.

**Dans ce contexte, nous souhaitons avoir une réponse aux questions suivantes :**

- 1) Quand est-ce que le Collège échevinal a été contacté par le groupe Post en vue de la cession éventuelle de l'immeuble de l'ancien bureau de poste de Roeser ?**
- 2) Quel était le prix de vente proposé par Post et, le cas échéant, le prix d'achat maximal proposé par la Commune pour cet immeuble occupant une surface de 3,01ares et comprenant - outre l'ancien bureau de poste au Rdc - un sous-sol avec garage et cave et un 1er étage d'habitation avec combles non-aménagés ?**
- 3) Pourquoi le Collège échevinal (actuel ou précédent) a décidé de ne pas acquérir cet immeuble idéalement situé au coeur du village, à proximité immédiate de l'église et de la Maison communale ? Est-ce qu'il entend éventuellement revenir sur sa décision ?**

<sup>1</sup> <https://www.rtl.lu/news/national/a/1456595.html>

- 4) Est-ce que le Collège n'est pas d'avis que cet immeuble serait prédestiné - après rénovation - à être utilisé par la Commune soit à des fins de logements à loyer subventionné, soit à une affectation future en tant que bâtiment administratif ou de service proche de la maison communal, ou encore à une affectation au profit des associations et clubs communaux, à un projet citoyen coopératif (p.ex. magasin second-hand, etc.), voire à une affectation multiusage combinant ces possibilités ?
- 5) Cet immeuble, de même que l'immeuble jumelé (boucherie), ont abrité pendant de nombreuses années et au cœur du village, des services de proximité précieux pour les citoyens. Or, le petit commerce de proximité, de même que de jeunes projets innovants, voire des projets coopératifs de citoyens, sont souvent découragés par les loyers prohibitifs du marché privé.

**Est-ce que le Collège échevinal ne partage pas notre conviction, que la Commune devrait mettre à disposition elle-même une certaine quantité de surface commerciale - à loyer réduit - afin de pallier les défaillances du marché privé et de favoriser l'installation et la pérennité de petites activités/commerces de proximité constituant une valeur ajoutée pour les citoyens et le tissu socio-économique de notre commune ?**

**Nadine Brix**  
Conseillère communale

**Dan Michels**  
Conseiller communal

### Réponse du collège échevinal

#### **Négociations entre la Commune et POST Luxembourg relatives à l'immeuble sis à Roeser**

Suite à l'intervention de POST Luxembourg auprès du bourgmestre pour connaître l'intérêt de la Commune d'acquérir le bâtiment occupé par l'ancien bureau de poste<sup>1</sup>, le collège échevinal avait, par décision du 21 avril 2016, arrêté le principe d'acquérir l'immeuble de l'ancien bureau de poste sis à Roeser (52, Grand-Rue) sous réserve que le prix de vente proposé par la Poste soit acceptable. Après que l'administration communale eût informé sa volonté d'acquisition la Poste avait proposé un prix de vente de 650.000 euros, alors que le collège avait proposé un prix de 350.000 euros et était même prêt à offrir 400.000 euros. En réponse à la lettre de proposition du 9 mai 2017 de la Commune la Poste avait annoncé qu'elle n'était pas disposée à revoir sa dernière offre de prix de vente de 590.000 euros, prix qu'elle considérait comme approprié pour l'immeuble en question. En raison de cette divergence de prix la Poste avait mis fin aux pourparlers avec la Commune (lettre du 31/05/2017).

Pendant cette période de négociation (2016-2017) le bourgmestre a répondu, dans le cadre des questions orales des conseillers communaux, à deux questions de M. le conseiller Reding, à savoir en séances du 02/05/2016 et du 06/02/2017. Depuis l'annonce de la fermeture du bureau de poste de Roeser dans le cadre du « repositionnement stratégique du réseau de vente de POST Luxembourg » le collège échevinal était donc disposé à acquérir l'immeuble mais pas à n'importe quel prix.

#### **Réaffectation de l'immeuble**

Le collège partage l'avis que cet immeuble aurait très bien pu, après son utilisation comme bureau de poste, revêtir de nouvelles fonctions publiques ou associatives. Mais le maintien de la fonctionnalité d'un immeuble ou d'une infrastructure ne peut se faire de manière à gonfler artificiellement les prix de l'immobilier du secteur dans lequel est situé l'immeuble ou l'infrastructure. Dès l'annonce de la vente publique du 28 janvier dernier le collège échevinal s'était déclaré prêt à participer à la vente publique immobilière et d'enchérir jusqu'à un maximum de 450.000 euros en considération des prix immobiliers actuels. Délégué par le collège à cet effet le bourgmestre a participé à la vente aux enchères qui s'est conclue après d'âpres enchères à l'adjudication de l'immeuble au prix de 575.000 euros.

#### **Mise à disposition de surfaces commerciales par la Commune**

Le collège partage la même conviction que les conseillers Déi Gréng mais que cet objectif ne peut se faire que de manière mesurée, car les prix immobiliers payés par la Commune sont rendus publics et déterminent donc à terme les prix du marché pratiqués par les intervenants (vendeurs et acquéreurs) sans considération des particularités des objets acquis par la Commune qui pourraient justifier un prix d'acquisition supérieur à la moyenne du marché.

<sup>1</sup> Le conseil d'administration de POST Luxembourg a décidé en date du 2 décembre 2015 de procéder à la fermeture du bureau de poste de Roeser « dans le cadre plus large du repositionnement stratégique du réseau de vente de POST Luxembourg ». En réaction à cette décision le conseil communal avait par délibération du 14 décembre 2015 invité le conseil d'administration de POST Luxembourg à reconsidérer sa décision de fermer le bureau de poste de Roeser et au contraire de maintenir en service cette officine tout en augmentant les heures d'ouverture comme cela avait été réclamé en 2007.

## Annexe au point 6.0

### Résolution relative à la crise climatique

Constatant que :

- Les changements climatiques d'origine humaine sont une crise qui se développe rapidement, ce qui menace sérieusement la stabilité mondiale et l'existence humaine.
- Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat IPCC/GIEC a publié un rapport spécial sur les conséquences du réchauffement climatique. Ce rapport souligne la nécessité de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre bien avant 2030, afin de limiter le réchauffement à 1,5 °C et de parer ainsi aux effets les plus catastrophiques du changement climatique. Cet objectif ne peut être atteint que si des mesures ambitieuses sont prises aux niveaux national et communal, par la société civile, par le secteur privé, par les peuples autochtones et par les communautés locales.
- Le rythme et l'ampleur actuels des mesures internationales, nationales ou locales prises en faveur du climat sont largement insuffisants pour prévenir des dommages et éviter des pertes importantes en termes d'économie, d'écologie et de santé humaine dans les décennies à venir.
- Les populations les plus exposées aux risques dans nos communes et nos communautés, mais aussi parmi nos partenaires indigènes en Amazonie et ailleurs sont celles qui sont le plus touchées par l'injustice environnementale de longue date et subissent davantage les impacts et conséquences négatifs économiques, environnementaux et sociaux induits par une économie qui est tributaire des combustibles fossiles et qui tolère la surexploitation des ressources.
- La déforestation de la forêt amazonienne et d'autres forêts tropicales est un moteur supplémentaire de la crise climatique et détruit les habitats et les cultures des peuples autochtones. Étant donné que la protection des forêts tropicales est synonyme de protection du climat, nous réaffirmons notre engagement pris au sein de l'Alliance pour le climat de soutenir les organisations autochtones et plus particulièrement la communauté Tinkunaku en Argentine.
- La commune de Roeser constate aujourd'hui déjà les conséquences du changement climatique comme la pollution de l'air, périodes de chaleurs extrêmes, de sécheresse et inondations. L'impact du changement climatique risque de devenir plus important encore si les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas considérablement réduites à échelle mondiale.
- Bien que notre commune ait déjà élaboré des plans et des stratégies de réduction des émissions, nous sommes parallèlement dépendants des niveaux national et européen afin d'aller plus loin et de pouvoir prendre des mesures plus globales.
- Le changement climatique renchérit les besoins humains de base, tels que la nourriture, le logement, les soins de santé, les moyens de transport et l'énergie. Combinée à des salaires faibles, cette situation conduit à une plus grande inégalité dans la répartition des richesses.
- Les gouvernements nationaux et locaux du monde entier devront réduire considérablement leurs émissions par habitant d'ici 2030 afin de rester dans un cadre de réchauffement limité à 1,5 °C, tel qu'approuvé par l'accord de Paris de 2015. Dans cet ordre d'idées, la commune s'engage à donner l'exemple.

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée ;

Après délibération ;

#### **Eu égard de ce qui précède décide :**

Face aux dangers qui menacent non seulement la commune de Roeser et sa proche région, mais aussi le pays, si ce n'est l'humanité et la biosphère mondiale, la Commune de Roeser reconnaît la crise climatique et s'engage par conséquent à agir et à prendre des décisions conformément aux recommandations du rapport IPCC de 2018. Elle tâchera de réduire à zéro les émissions communales de gaz à effet de serre et de mettre en œuvre et accélérer les stratégies d'adaptation et de résilience/résistance, ceci en guise de préparation à l'intensification des impacts climatiques.

#### **En outre arrête que :**

La Commune de Roeser considérera les conséquences climatiques découlant de toutes ses décisions futures et elle favorisera des solutions et des actions exerçant des effets positifs sur le climat, sur l'environnement et sur la biodiversité.

La Commune de Roeser veillera à la prise en compte des questions climatiques dans tous les domaines relevant des compétences communales. Elle accordera la plus haute priorité à la coopération entre les départements concernés afin d'élaborer des stratégies en vue de réduire de manière considérable les émissions de CO<sub>2</sub>.

La Commune de Roeser coordonnera ses efforts de protection du climat avec d'autres acteurs locaux, régionaux et nationaux afin de prendre des mesures immédiates et à court terme en vue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Les initiatives et associations locales actives dans le cadre de la lutte pour la justice environnementale doivent être associées de manière active à la transition de la commune vers une économie sans énergies fossiles. La planification locale de la protection du climat ainsi que de l'adaptation au climat et la mise en œuvre des programmes y relatifs, visent à impliquer ces groupes de près dans le but de garantir une transition qui soit équitable pour tous.

Les décisions politiques et les projets initiés dans le cadre de la déclaration de la crise climatique, doivent prioritairement considérer des investissements qui sont en faveur des communautés à faible revenu. Il faut éviter de laisser pour compte les populations qui sont - historiquement et de manière disproportionnée - touchées par la pollution, par un taux de chômage élevé et par l'injustice environnementale. Agir localement, penser globalement - toute décision prise par la Commune de Roeser est prise de manière à avoir un minimum d'impact surtout pour les populations les plus démunies.

En parallèle à sa lutte contre la crise climatique, la Commune de Roeser continuera et augmentera ses efforts d'adaptation aux changements climatiques afin de réduire les effets négatifs et inévitables de ces derniers.

La Commune de Roeser s'engage à informer davantage les citoyen-ne-s et en particulier les jeunes sur la crise climatique. Elle s'engage à thématiser la crise climatique au sein de ses structures d'accueil dont notamment les maisons relais, la maison des jeunes et les écoles. Elle se propose d'organiser des réunions citoyennes et d'autres activités afin de promouvoir la participation citoyenne au cœur de la prise de décision.

Le collège échevinal élaborera un budget qui permettra d'agir en faveur du climat. Les investissements dans de nouvelles infrastructures seront de sorte à éviter la dépendance des combustibles fossiles. Le budget, dans les limites et contraintes légales et réglementaires, prévoira les moyens nécessaires pour fournir à tous les citoyens un avenir qui permette de faire face et de s'adapter aux changements climatiques.

La commune de Roeser s'engagera à utiliser les ressources de manière responsable, durable et de sorte à ce qu'à leur terme de vie ces ressources puissent dans la mesure des moyens techniques et budgétaires être intégrées à nouveau dans le circuit (économie circulaire) dans le cadre de son engagement au Pacte climat.

Chaque groupement politique peut s'exprimer sur une page du bulletin communal « De Buet » pour chaque séance du conseil communal pour expliquer son vote et présenter son point de vue concernant les points figurant à l'ordre du jour.

Jede politische Partei verfügt über eine Seite im Gemeindeblatt „De Buet“ pro Gemeinderatssitzung, um ihr Abstimmungsverhalten zu begründen beziehungsweise ihre Standpunkte zu einzelnen Punkten der Tagesordnung zu erklären.



LSAP Fraktioun  
Gemeng Réiser

## Stellungnahme zu den Gemeinderatssitzungen vom 10. Februar 2020

- Anfangs der Sitzung wurde an das kürzlich verstorbene Gemeinderatsmitglied Eugène BERGER gedacht.

Die LSAP-Fraktion würdigte die Verdienste des Verstorbenen, der seit dem 23. November 2011 im Gemeinderat vertreten war, und sprach seinen beiden Kindern, den Geschwistern, der Lebensgefährtin und der ganzen Familie ihr ehrliches Mitgefühl aus.

Eugène ruhe in Frieden!

- Mehrheitlich wurde die vorgeschlagene Resolution betreffend des Klimanotstands, basierend auf den Vorschlägen vom Klima-Bündnis Lëtzebuerg, angenommen. In der Resolution verpflichtet sich die Gemeinde Roeser im Kampf um die Klimakrise, kurzfristig, verstärkte Massnahmen zu ergreifen die Treibhausgasemissionen zu reduzieren. Weiter verpflichtet sie sich zum verantwortungsbewussten und nachhaltigen Umgang mit den Ressourcen.

Die LSAP-Fraktion schlug dem Schöffenrat des weiteren vor: Vorschlag an den Bautenminister zwecks Installation zweier Fotovoltaikanlagen auf der "Aire de Berchem".

Auf den Parkflächen der beiden Tankstellen auf der A3, könnten mittels der Überdeckung der Parkflächen sowie der Dachflächen, Fotovoltaikanlagen installiert werden.

Jeder der die "Aire de Berchem" kennt, dürfte zur Erkenntnis kommen, dass auf den beiden grossen versiegelten Parkflächen kein oekologisches Potential zu finden ist. Mit der Überdeckung durch Installation der Solaranlagen könnte somit noch Nutzen daraus gezogen werden.

- Ausserdem wurden die vom Schöffenrat vorgeschlagenen Anpassungen des Wasserpreises einstimmig angenommen.

---

## Prise de position concernant les séances du conseil communal du 10 février 2020

- Au début de la séance du conseil communal, le conseil a rendu hommage à la mémoire de M. Eugène BERGER, décédé le 21 janvier 2020.

La fraction du LSAP reconnaît les mérites du défunt, qui a siégé au conseil depuis le 23 novembre 2011, et la fraction a exprimé ses sincères condoléances aux deux enfants, aux frère et soeur, à sa compagne et à toute la famille.

Eugène repose en paix

- La proposition de résolution relative à la crise climatique établie sur base de la proposition communiquée par l'« Alliance pour le Climat Luxembourg » a été acceptée majoritairement. Dans cette résolution la commune s'engage, dans la lutte de la crise climatique, de prendre des mesures immédiates et à court terme en vue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La commune de Roeser s'engage à utiliser les ressources de manière responsable et durable.

-La fraction du LSAP a proposé au collège échevinal d'intervenir auprès du Ministre des Travaux publics afin d'installer deux installations photovoltaïques à l'aire de Berchem. Ces deux installations photovoltaïques pourraient être installées sur le recouvrement des deux surfaces de parking, ainsi que sur les toitures des stations d'essence sur l'autoroute A3.

Chacun qui connaît la situation sur l'aire de Berchem devrait reconnaître qu'aucun potentiel écologique n'existe sur ces surfaces scellées. Avec le recouvrement des parkings, dans le but d'installer des installations photovoltaïques, on pourrait en tirer des retombées positives.

Les propositions du collège échevinal, concernant les adaptations des prix dans le secteur de l'eau, ont été acceptées à l'unanimité.



Chaque groupement politique peut s'exprimer sur une page du bulletin communal « De Buet » pour chaque séance du conseil communal pour expliquer son vote et présenter son point de vue concernant les points figurant à l'ordre du jour.

Jede politische Partei verfügt über eine Seite im Gemeindeblatt „De Buet“ pro Gemeinderatssitzung, um ihr Abstimmungsverhalten zu begründen beziehungsweise ihre Standpunkte zu einzelnen Punkten der Tagesordnung zu erklären.



d'ei gréng Fraktioun  
Gemeng Réiser

## Gréng Stellungnam zum Gemengerot vum 10. Februar 2020

Dëse Gemengerot war gepräägt vum Gedenken un de vertuerwenen **Eugène Berger**. Säi stënterlechen Doud huet ons geschockt an ergraff! Virun 30 Joer ass den Eugène als 1. Lëtzebuurger um héchste Bierg vun der Welt an d'Geschicht agaangen. Ouni Sauerstofffläschen a Sherpaen, mee dofir mam Wope vun der Gemeng Réiser! Eng Leeschtung déi Kënnen, Ausdauer a Wëllenskraaft verlaangt; Eegenschaften, déi hien och als Politiker uitgemaach hunn. Hien huet gäre mam Fanger ob d'Wonn gewisen an huet gesot wat en duecht, och wann dat net ëmmer gutt ukoum. Hien wäert eis op der Oppositionsbänk feelen. Loosst eis ni vergiessen, datt sech och hannert engem routinéierte Politiker, eng sensibel Privatpersoun verstoppt. Äddi Eugène! Ons häerzlecht Bäileed senger Famill an Ugehéiregen, an och de bloe ParteikolleegInnen.

De Gemengerot huet op eis Ufro hin och iwwert de **Verkaf vum ale Postbüro** diskutéiert. Mir bedauere staark, datt dëst zentral geleeënt Gebai net vun der Gemeng kaaft gouf, fir et nieft dem Logement och fir aner Aktivitéiten a Servicer ze notzen. De Schäfferot an d'Post sinn sech leider net iwwert de Präis eens ginn, well d'Gemeng net méi wéi 450.000€ wollt ausginn.

**D'Reiser Gemeng huet d'Urgence Climatique unerkannt** a sech verpflichtet Mesuren ze ergreifen fir d'CO2-Emissionen, am Aklang mam wëssenschaftleche Konsens, à terme op Null ze reduzéieren. Elo ass et um Schäfferot fir der Urgence entspreche mat neier Dynamik d'kommunal Efforten am Sënn vu Klimaschutz an nohalteger Entwécklung ze verstärken. Eis gréng Ënnerstëtzung dofir ass evident.

Als Gréng wëlle mir d'Arbecht an de berodende Gemenge-Kommissionen opwäerten an haten dem Schäfferot proposéiert **d'Rapporte vun de Kommissionen an Zukunft net méi als Geheimnis** ze behandelen, mee se - ouni vertraulech Donnéeën- fir all d'BiergerInnen online ze publizéieren. Leider huet LSAP-CSV Koalitioun dës biergerfrëndlech Propose ofgeleent.

## Positions vertes au Conseil communal du 10 février 2020

### FR:

La séance fut marquée par la mort récente d'**Eugène Berger**. Il y a 30 ans, Eugène est entré dans l'histoire comme 1<sup>er</sup> luxembourgeois ayant escaladé la plus haute montagne du monde. Au lieu d'oxygène et de sherpas, il y avait aussi emmené les armoires de notre commune. Cet exploit exigea des connaissances techniques et une endurance physique et mentale certaine; des traits qui le caractérisaient aussi en tant que politicien. Eugène nous manquera. N'oublions jamais que même derrière un politicien routinier se cache toujours une personne sensible. Adieu Eugène ! Nos sincères condoléances à sa famille, ses proches et aux collègues du DP.

Sur notre demande, le conseil a discuté ensuite de **l'ancien bureau de poste de Roeser**, vendu aux enchères le 28 janvier. Nous regrettons fortement que le Collège échevinal n'ait pas repris cet immeuble idéalement situé au cœur du village, à proximité immédiate de l'église et de la Mairie. Malheureusement le prix exigé par la société POST dépassait largement les 450.000€ que le Collège échevinal était prêt à dépenser.

**La Commune de Roeser a reconnu l'urgence climatique** et s'est engagée à prendre des mesures adéquates pour réduire ses émissions de CO2 à terme à zéro ! Le Collège échevinal a donc désormais la tâche de multiplier ses efforts pour la protection du climat et le développement durable. déi gréng ne peuvent que soutenir ces efforts.

Enfin, nous avons aussi proposé aux Conseil de **rendre plus transparent le fonctionnement des commissions consultatives communales**. Or, la majorité LSAP-CSV a **catégoriquement refusée de publier les rapports** de ces commissions et préfère donc continuer à les cacher devant les citoyens de notre Commune.

Chaque groupement politique peut s'exprimer sur une page du bulletin communal « De Buet » pour chaque séance du conseil communal pour expliquer son vote et présenter son point de vue concernant les points figurant à l'ordre du jour.

Jede politische Partei verfügt über eine Seite im Gemeindeblatt „De Buet“ pro Gemeinderatssitzung, um ihr Abstimmungsverhalten zu begründen beziehungsweise ihre Standpunkte zu einzelnen Punkten der Tagesordnung zu erklären.

## “DP Fraktioun am Réiser Gemengerot“ vum 10. Februar 2020



DP Fraktioun  
Gemeng Réiser

Déi éischt Gemengerotssëtzung vun dësem Joer stoung ganz am Zeechen vun eisem Deputéierten a Gemengeconseiller Eugène Berger sengem Doud an där leschter Éier déi mir him erweisen hunn. Fir d'DP Sektoun Réiserbann ass et ee besonnesch schwéieren Verloscht, souwuel um mënschleche wéi och um politesche Plang. Den Eugène war laang Joeren Präsident vun eiser lokaler Sektoun a säit 2011 Member vum Gemengerot wou hien zesummen mat eiser Conseillère Sandra Flammang eis Iddien an Engagementer verdeedegt huet, wat hien och ëmmer mat vill Iwwerzeugung gemaach huet. Obwuel mir als DP Sektoun Réiserbann motivéiert sinn op där selwechter Schinn eis Oppositionspolitik weider ze bedriewen, wäerte mir den Eugène nach ganz oft vermessen. Och fir dee Conseiller deen no sou enger Tragédie an de Gemengerot noréckelt gëtt et net einfach.

Mee d'Liewe geet virun, an d'Aarbecht am Gemengerot och. Dofir hu mir eis och mat anere Punkten op der Dagesuerdnung ausernee gesat.

### Resolutioun zur Klima-Kris

D'Propositoun fir d'“résolution relative à la crise climatique“ gouf vun der Ëmweltkommissioun ausgeschafft, wou eis Memberen aktiv mat dru bedeelegt waren. An dat op Basis vun engem Dokument dat vu Klima-Bündnis Lëtzebuerg zur Verfügung gestallt gouf. All Effort deen d'Gemeng ka maachen fir eis CO<sub>2</sub>-Emissiounen bis 2030 op ee Minimum ze reduzéieren a sou dozou bäizedroen d'Äerderwiermung op maximal 1,5 °C ze reduzéieren kënne mir als DP nëmmen ënnerstëtzen A mir wäerten als Opposition och um Ball bleiwen fir dass dës Resolutioun effizient ëmgesat gëtt.

### Tarifkatioun vum Waasser

D'Taxen an d'Tariffer déi um Drénkwaasser an um Ofwaasser erhuewe ginn, mussen ugepasst ginn, sou dass se Käschten-deckend sinn, wéi dat modifizéiert Waassergesetz et virgesäit. Mir si lo endlech ee Schrëtt an déi Richtung gaangen, mee et bleiwen awer nach Onkloerheeten,. Sou läit zum Beispill aktuell keng Stellungnam vum Waasserwirtschaftsamt vir, déi awer noutwendeg ass fir déi nei Taxen vum Inneminister ofseenen ze loossen. De Schäfferot huet decidéiert deen Avis réischt no der Ofstëmmung vum Gemengerot ze froen. Mir si gespaant op deen Avis, besonnesch wou déi aktuell Upassung och net definitiv ass, an nach eemol nei muss berechent ginn unhand vun deene aktualiséierten Tableuren.